**REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE**

****

**DISPOSITIONS GENERALES :** La cantine est un service facultatif, son but est d’offrir un service de qualité aux enfants.

La garderie périscolaire est assurée par la commune de St Martin Lacaussade. Il s’agit d’un lieu d’accueil surveillé au sein duquel les enfants scolarisés peuvent jouer ou faire leurs devoirs.

Ce service fonctionne uniquement pendant les périodes scolaires.

La garderie de Saint Martin Lacaussade est réservée uniquement aux enfants résidents sur la commune, et en priorité à ceux dont les deux parents travaillent (ils devront fournir une attestation d’employeur et les horaires de travail) ou issues de famille monoparentale. La garderie de Cars est réservée aux élèves domiciliés à Cars. Pour les enfants domiciliés hors des deux communes, s’adresser à l’une des mairies.

Le présent règlement, approuvé par le Conseil Municipal, régit le fonctionnement de la garderie. Tout ce qui a trait au service périscolaire – y compris les éventuels problèmes liés au personnel de service – doit se régler uniquement avec le Maire qui en est responsable.

**HORAIRES :**

La garderie périscolaire est ouverte les jours d’école:

* De 7h15 à 8h20 le matin : Prix forfaitaire 0.90 euros
* De 16h15 à 18h30 le soir : 0.90 euros pour la 1ère heure et 0.50 euros pour la 2nd heure.

Le représentant légal de l’enfant ou la personne autorisée à venir le chercher à la garderie doit impérativement prévenir le service garderie de tout retard qu’il pourrait rencontrer et qui empêcherait de respecter l’horaire maximal. A défaut, et dans les cas où un enfant serait encore présent au-delà de 18h30, le personnel de la garderie, après avoir vainement tenté de joindre le représentant légal par téléphone, devra prévenir le Maire ou l’élu en charge des services scolaires qui prendra alors tout disposition pour que l’enfant soit pris en charge par un service adapté (gendarmerie).

**MODALITES D’INSCRIPTION :**

L’admission des enfants au service de la garderie est soumise à l’acceptation préalable par les parents ou représentants légaux du présent règlement intérieur qui doit être signé.

Le représentant légal doit aussi avoir complété la feuille de renseignements qui précise les personnes à prévenir en cas d’urgence ainsi que les personnes autorisées à récupérer les enfants. Les parents doivent fournir une attestation d’assurance en responsabilité civile couvrant leurs enfants en cas de dommages causés à un tiers.

En cas de non inscription au préalable (règlement intérieur signé et fiche de renseignements), l’enfant sera refusé à l’accueil de la garderie.

La fréquentation du service peut être continue (chaque jour de la semaine) ou discontinue (certains matins ou certains soirs de la semaine).

**FONCTIONNEMENT :**

Le numéro de la garderie est le 05.57.42.14.74

*Arrivée le matin* : les enfants qui fréquentent la garderie doivent avoir pris un petit déjeuner, les parents accompagnent les enfants jusqu’à la garderie et les confient au personnel municipal, ils ne devront en aucun cas arriver seuls. A 8H20 le personnel communal accompagne les élèves de Saint Martin Lacaussade dans la cour de l’école et les élèves de Cars au bus scolaire (qui part pour Cars à 8h30).

*Le soir :* Les élèves de Saint Martin Lacaussade sont accompagnés à 16h20 jusqu’à la garderie où ils pourront prendre un goûter (fourni par la famille). A 16h45, les élèves de Cars arrivant en bus, seront également accompagnés à la garderie.

Seuls les parents ou les personnes figurant sur la fiche de renseignements sont habilités à reprendre l’enfant le soir.

Les parents veilleront à ne pas confier à la garderie un enfant malade. Le personnel municipal est habilité à refuser de l’accueillir.

Aucun médicament ne sera administré pendant la garderie. Toute allergie devra être signalée.

En cas d’urgence, les pompiers seront appelés et les parents aussitôt contactés.

**DISCIPLINE :**

Les élèves inscrits à la garderie doivent respecter les règles élémentaires de la discipline et la vie en collectivité.

L’élève est tenu de se conformer aux consignes données par le personnel. Il doit :

* Être calme
* Respecter le personnel et lui obéir
* Respecter ses camarades
* Respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition

Les manquements aux règles énoncées ci-dessus seront signalés et pourront donner lieu à des sanctions.

La famille sera informée préalablement de l’incident, et un rendez-vous avec Mr le Maire pourra être défini afin de permettre à la famille d’engager le dialogue avec l’enfant et de trouver une solution aux problèmes rencontrés.

En fonction de la gravité des faits, l’échelle des sanctions sera la suivante :

* Avertissement officiel
* Exclusion temporaire
* Exclusion définitive

Il appartient aux parents d’informer et d’expliquer à leurs enfants les règles et de prendre connaissance de leurs responsabilités afin de pouvoir bénéficier de ce service.

**FACTURATION :**

Des avis de somme à payer, servant de facture, sont établies chaque mois au vu du tableau de présence, envoyés au domicile indiqué sur le dossier d’inscription *(merci de signaler tout changement),* et payables a près de la Trésorerie de Blaye.

**RECEPISSE d’ACCEPTATION du REGLEMENT de la GARDERIE PERISCOLAIRE**

**de SAINT MARTIN LACAUSSADE**

**Année 2021 – 2022 **

A retourner avec la fiche individuelle d’inscription et l’attestation d’assurance avant le 20 Août

Je soussigné(e) Madame \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Demeurant à : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Responsable(s) légal (aux) du ou des enfants :

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

* Déclare(nt) avoir lu et compris le règlement intérieur de la garderie périscolaire
* Accepte(nt) les conditions et m’engage ou nous nous engageons à le respecter et à faire respecter ledit règlement à mon (notre) ou mes (nos) enfants

Fait à : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ , le : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature des parents ou du responsable légal, Signature de(s) l’ élève(s),

**GARDERIE DE SAINT MARTIN LACAUSSADE**

**** Fiche d’inscription

**ANNEE 2021 -2022**

c Accueil du matin

c Accueil du soir

***Enfant :***

Nom : …………………………………. Prénom : ……………………………………….

Né(e) le : ……………………………. Classe : ………………………………………….

***Responsable(s) légal(aux) :***

Père : ……………………………………. Mère : ……………………………………………

Adresse : ……………………………… Adresse : ………………………………………..

……………………………………………. …………………………………………

Téléphone Privé : ……………… Téléphone Privé : ……………………………

Portable : …………………………. Portable : ………………………………………

Email : …………………………………… Email : ………………………………………….

Téléphone Prof : ……………………. Tel Prof : ………………………………………

Employeur : ……………………………. Employeur : ………………………………..

N°CAF : ………………………………………………………………………………………….

***Santé :***

N° à appeler en priorité en cas d’urgence : ………………………………………

Médecin traitant : ……………………………………….. Téléphone : ………………………….

Adresse : ……………………………………………………………………………………

Votre enfant souffre-t-il d’allergie ? oui  non

Si oui, précisez l’allergie : ………………………………………………………………………………………..

Je soussigné(e), (Nom,Prénom)………………………………………………………………………………

Responsable légal de l’enfant, déclare exacts les renseignement et demande son inscription à la garderie périscolaire

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte tous les termes.

Saint Martin Lacaussade, le ……………………… Signature des responsables légaux